



**CONCOURS
C-CEP-18-19-01**

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Écoles primaires du pôle 4

Statut : professionnelle ou professionnel régulier à temps plein (35 heures/semaine)

Entrée en fonction : À déterminer

Supérieur immédiat : la direction des services éducatifs

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller à l'éducation préscolaire comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil, information, sensibilisation, animation, et accompagnement auprès des parents d'enfants de quatre ans dans le but de les impliquer et les soutenir dans leur rôle d'éducateur en vue du développement intégral de leur enfant, de sa réussite et son intégration harmonieuse à l'école; la conseillère ou le conseiller exerce un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants quant au programme d'activités auprès des enfants de quatre ans.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La conseillère ou le conseiller à l'éducation préscolaire participe à l'élaboration et la mise en œuvre du service Passe-Partout tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs tant au niveau de la commission scolaire que de l'établissement.

Elle ou il planifie avec la direction de l'école l'organisation du service, en fait la promotion, procède au recrutement de la clientèle et collabore à l'inscription des enfants.

Elle ou il voit à l'organisation, la planification et l'animation de rencontres de groupe auprès des parents des enfants de quatre ans afin de les sensibiliser, les impliquer et les soutenir dans leur compétence parentale quant au développement global de leur enfant pour une meilleure réussite à l'école; elle ou il recueille les besoins et identifie des thématiques, conçoit et développe des activités et du matériel adaptés; elle ou il recherche, sélectionne et prépare le contenu pour l'organisation des rencontres thématiques.

Elle ou il assure un rôle de support et de relation d'aide et de conseil aux parents; elle ou il voit à inventorier et à fournir aux parents les outils nécessaires pour favoriser chez leur enfant le choix d'attitudes et pratiques qui vont lui permettre de se développer et réussir sur le plan scolaire.

Elle ou il voit à ce qu'une gamme d'activités soit offerte pour stimuler l'enfant de quatre ans, le socialiser et préparer son intégration scolaire; elle ou il joue un rôle conseil auprès des éducatrices et évalue la pertinence et le caractère adapté des activités des enfants; elle ou il participe, en compagnie des intervenantes et intervenants, à l'animation d'ateliers auprès des enfants et leurs parents ou avec les enfants seulement; elle ou il élabore des grilles d'observation et participe au dépistage précoce de certaines lacunes, demande le support d'un professionnel ou réfère le parent vers des ressources externes.

Elle ou il informe et conseille la direction de l'école de toute problématique reliée aux enfants afin de faciliter le processus de dépistage et définir des modalités de suivi.

Elle ou il facilite une transition famille-école en favorisant la transmission de valeurs positives relativement à l'école lors de la réalisation des activités.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en :
 - psychologie;
 - éducation;
 - travail social;
 - psychoéducation.

TRAITEMENT ANNUEL :

Selon la convention collective en vigueur.

Les personnes qui désirent participer à ce concours sont priées de faire parvenir leur offre de service, accompagnée de leur curriculum vitae et en indiquant le numéro du concours, **au plus tard le 7 février 2019 à 16 h, à l'attention de :**

Service des ressources humaines
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3
Télécopieur : 418 241-5961
Courrier électronique : resshuma@cscotesud.qc.ca

Pour que les candidatures soient prises en considération, le curriculum vitae devra être accompagné de la copie des diplômes exigés et des autres pièces justificatives disponibles.

La commission scolaire remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le 31 janvier 2019

N.B. Vous pouvez également consulter cet affichage sur le site Internet de la commission scolaire au www.cscotesud.qc.ca. La Commission scolaire de la Côte-du-Sud applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.